

P-2



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bur. 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél. : (418) 842-5020 / 842-5274 Téléc. : (418) 842-2660

L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR
(A.P.N.Q.L.)

Créée en mai 1985, l'Assemblée est le lieu de rencontre périodique des dirigeants des 43 communautés autochtones du Québec et du Labrador. Les Premières Nations représentées sont: les Abénaquis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Hurons-Wendat, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Montagnais-Innu, les Naskapis. L'Assemblée tient des réunions environ quatre fois par année afin d'étudier les préoccupations communes et faire connaître ses décisions collectives. Les Chefs en assemblée élisent, pour trois ans, un Chef régional. Le poste est actuellement occupé par monsieur Ghislain Picard.

Les Chefs de chaque communauté de l'APNQL ont le droit de participer à l'Assemblée des Premières Nations (APN) représentant tout le Canada. L'APN se rencontre régulièrement par le biais de différents forums afin de décider des approches à prendre sur les questions communes au niveau national. Le Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est un membre du Comité exécutif de l'APN, qui se réunit 8 à 10 fois par année; il participe donc à toutes ses décisions. Il est également membre de divers comités sectoriels.

L'APNQL traite de nombreuses questions telle que la défense de nos titre, droits ancestraux et issus de traités; les causes judiciaires majeures qui peuvent avoir des conséquences sur tous nos droits et titre; les politiques des gouvernements fédéraux et provinciaux qui portent atteinte à nos coutumes traditionnelles et notre mode de vie, les politiques et lois gouvernementales telle que la Loi sur les Indiens, les niveaux de financement, de décisions, et de relations avec les gouvernements; le développement économique et toutes les questions sociales, économiques et culturelles; et, en général, toutes les questions affectant l'autonomie gouvernementale, les relations internationales, et les relations nationales avec le gouvernement.

L'Assemblée est un joueur actif et influent dans le mécanisme de prise de positions et d'approches politiques des Premières Nations. Ses représentants et participants sont souvent appelés à représenter les intérêts et les droits nationaux dans diverses tribunes. Elle assume également un rôle actif en exerçant une influence sur les tribunes internationales, sur les droits des peuples indigènes partout dans le monde et en établissant un réseau d'information avec ces peuples.

LE GRAND CERCLE DE NOS PREMIÈRES NATIONS — THE GREAT CIRCLE OF OUR FIRST NATIONS